

HORS SESSSION

Mme AMELIN au nom du Groupe Communiste demande qu'une motion soit votée en faveur des fonctionnaires grévistes. Elle en présente une.

M. PARIS au nom du groupe R.P.F. en présente une également. Cette dernière dont lateneur suit est adoptée à l'unanimité.

M O T I O N

Les Membres présents du Conseil Municipal de Saint-Denis réunis en Session d'Information à la Mairie de Saint-Denis le 8 Juin 1953 émus par la situation créée dans le Département à la suite de la grève des Fonctionnaires, émettent le voeu suivant:

Estimant que cette grève est justifiée et légale se solidarisent entièrement avec les Grévistes et demandent à ce que satisfaction leur soit donnée dans le plus bref délai (Application intégrale de la législation Sociale à la Réunion et égalité des droits entre les Fonctionnaires).

Au cas où le Gouvernement ne prendrait pas les décisions qui s'imposent, aussi bien pour le personnel d'Etat que Départemental et C.F.R., se réservent le droit de prendre toutes décisions politiques découlant de leurs attributions./.

X Mme Amelin au nom du groupe communiste a fait inclure dans la dite motion " application intégrale de la législation sociale à la Réunion et égalité des droits entre les fonctionnaires "